

Explorations toponymiques autour de Lure et de Luxeuil (Haute-Saône)¹

Jean-Pierre CHAMBON

Monsieur le Président, chers consœurs et confrères,

Je me propose de vous parler aujourd'hui de certains aspects des recherches que j'ai menées sur la toponymie de la Franche-Comté. Je dédie cet exposé à la mémoire de Paul Fabre. [Pour la situation du domaine comtois, vous pouvez vous reporter à la carte I de l'exemplaire, page 3].

Ces recherches, qui seront bientôt réunies en un volume, concernent essentiellement l'arrondissement de Lure, c'est-à-dire la partie orientale du département de la Haute-Saône. Sur ce terrain difficile, la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Lure (la SHAARL) poursuit depuis 1981 une action remarquable d'animation scientifique et de sauvegarde du patrimoine. C'est pour apporter ma contribution à cette action que j'ai commencé, en 2000, après quelques essais peu fructueux, à explorer de manière suivie la toponymie de l'arrondissement et à publier en priorité mes résultats, chaque année, dans le bulletin de la SHAARL. Cette société a su développer une atmosphère de collaboration et d'émulation propice aux travaux de ses adhérents. J'ai pu ainsi bénéficier progressivement de l'aide, puis de la collaboration, de plusieurs chercheurs de la SHAARL travaillant sur différentes facettes de l'histoire de la région, de l'Antiquité au XX^e siècle, et qui connaissent mieux que moi la documentation et le terrain : Daniel Curtit, Alain Guillaume, Jean Hennequin, Louis Jeandel et Éric Lozovoy.

Grâce aux travaux d'Oscar Bloch et surtout à ceux de Colette Dondaine, les parlers dialectaux de l'arrondissement de Lure sont bien connus. L'étude de la toponymie est, en revanche, retardataire. En guise de boussole pour nos explorations, je vous propose l'axiome selon lequel les noms propres de lieu étant des formes linguistiques, leur étude, diachronique et synchronique, relève entièrement de la linguistique, — dont l'onomastique constitue, disait Charles Camproux, « l'extrémité particularisante ». Quant à l'étude diachronique individuelle des noms propres de lieux, c'est-à-dire leur étymologie, je reprends ce que Saussure disait de l'étymologie en général : c'est une application de la linguistique. L'étude des toponymes doit donc être menée non seulement dans un dialogue constant avec les autres disciplines de la linguistique, mais, pour ainsi dire, sous leur contrôle.

Le toponymiste ne pouvant pas inventer, puisqu'il applique, ses étymologies auront, la plupart du temps, quelque chose de décevant. En général, elles ne feront que confirmer des connaissances déjà acquises par d'autres branches de la linguistique. Le toponymiste est pris en étau : plus

¹ Conférence prononcée le 19 juin 2023 devant la Société française d'onomastique, à l'occasion de la remise du prix Albert Dauzat.

l'étymologie d'un nom de lieu est sûre, c'est-à-dire plus elle est solidement étayée par la phonétique, la morphologie, la lexicologie, la dialectologie et la philologie, moins elle est présente d'intérêt en dehors d'elle-même. Dans une telle situation, le risque qui guette le toponymiste est celui de s'affranchir des connaissances acquises par ailleurs, dans l'espoir de rendre ses résultats et sa matière plus intéressants ! Il devient alors l'un de ces « aventuriers de la linguistique » dont parlait Antoine Meillet.

Cela n'empêche pas la toponymie de constituer la principale réserve de la linguistique romane. D'une part, parce que les confirmations apportées par elle comportent leur lot de compléments ou de rectificatifs mineurs aux savoirs déjà constitués, mais surtout, d'autre part, parce que la toponymie offre à la linguistique romane une énorme masse de données bien localisées mais largement inexploitées ou traitées en survol.

Enfin, une étymologie toponymique sûre peut être intéressante pour des raisons autres que linguistiques, en particulier pour des raisons historiques. Comme l'enseignait Jules Vendryes, les noms propres sont « des témoins du passé aussi fidèles que les objets trouvés dans les fouilles et souvent plus explicites ». À condition d'être traités selon les règles de l'art.

Apports ponctuels de la toponymie à la linguistique et à l'histoire

Afin de donner un aperçu de mes recherches comtoises, je passerai en revue, dans un premier temps, quelques étymologies individuelles nouvelles que je considère comme sûres. À chaque fois, je me demanderai ce que la toponymie apporte ponctuellement à la linguistique prise dans son ensemble : linguistique descriptive (connaissance des états de langue), linguistique historique (connaissance des changements linguistiques) ou géolinguistique (connaissance de la distribution spatiale des faits de langue), ou bien encore à l'histoire.

Dans un second temps, j'essaierai de montrer par des exemples qu'en travaillant sur des ensembles — mais à condition de partir d'études au cas par cas suffisamment approfondies —, la toponymie peut apporter son concours à des problématiques linguistiques larges.

Nihil novi sub sole, comme vous le voyez. Il ne me sera pas possible d'entrer dans les détails ; pour l'argumentation détaillée, je renvoie aux articles parus (et au livre à paraître). Vous trouverez ces références sur l'exemplier. Vous trouverez aussi sur l'exemplier l'essentiel des faits dont je vais parler.

1. *Le Rahin*

Commençons par descendre la vallée du Rahin [point 1 de l'exemplier], comme le fit un jour Paul Fabre à l'occasion de l'une de ses onze Diagonales cyclistes. *Le Rahin* est le nom d'un affluent de l'Ognon, qui passe au sud de Lure. Ce nom, un ancien **Rohain* qui a connu de nombreuses vicissitudes, repose sur le cas régime en -ĀNE — celui de la

déclinaison imparisyllabique des féminins de l'ancien français et de l'ancien francoprovençal (*none* /vs/ *nonain* en ancien français) — d'une base *RAUCA. Le cas sujet, comme on dit, mais bien plutôt la forme de base non fléchie en cas *RAUCA, s'est fixé, de son côté, dans le nom d'un village riverain du Rahin, tout près de Lure : *Roye*, *Rô* [ro:] en franc-comtois actuel, *Ro(h)e* au Moyen Âge.

On a affaire à une substantivation au féminin, avec l'ellipse de AQUA, de l'adjectif latin RAUCU appliqué aux grondements de la rivière (on aurait envie de dire que le nom est né dans la haute vallée, où la rivière est encore un torrent). Ce que je crois être une petite découverte n'apporte cependant rien de neuf, ou presque, en dehors d'elle-même. Non seulement l'étymon est connu en latin, mais sa valeur d'emploi l'est aussi : on se souvient de *l'arnis rauca sonans* de l'*Énéide*. Tout ce que l'on peut inférer de notre hydronyme, c'est que l'application de RAUCU au bruit d'une rivière n'est pas un particularisme du style de langue poétique ou littéraire, puisque l'acception appartenait au latin oral quotidien des Séquanes. Le gain est donc faible en dehors du plaisir qu'on retire — l'incomparable « plaisir historique », dont parlait Saussure, — d'avoir étymologisé un nom propre géographique, avant de passer au suivant.

2. *Le pré des Lumes* (Villersexel) et congénères

Le Rahin se jette dans l'Ognon. À Villersexel, au sud de Lure, *le Pré des Lumes* [point 2 de l'exemplier] désigne un terroir situé dans une boucle de l'Ognon. D'autres exemplaires de ce type microtoponymique (*l'Hume*, *la Lume*, *les Lumes*) se trouvent plus en aval ainsi que dans la vallée du Doubs, et aussi en Côte-d'Or. Les noms de terroirs comtois désignent des référents prototypiques : des zones inondables au bord des rivières. On reconnaît là une issue du latin (H)ŪMIDU. Il faut donc postuler un substantif féminin franc-comtois et bourguignon *ume. Or, le latin de l'Antiquité avait déjà substantivé le neutre HŪMIDUM et, mieux encore, le pluriel HŪMIDA au sens de "lieu humide". Par conséquent, les données toponymiques conduisent seulement à améliorer la carte de la répartition ancienne du lexème roman, en montrant qu'il a probablement existé autrefois une continuité aréologique entre les deux domaines dans lesquels des continuateurs de (H)ŪMIDU sont attestés dans le lexique (à l'époque contemporaine) : le wallon et le francoprovençal.

3. *Prés d'en Renard* (Melisey)

Dans d'autres cas où l'étymologie d'un nom de lieu particulier n'apporte que peu de chose en dehors de la trouvaille étymologique elle-même, l'étymologie peut néanmoins mettre au jour un fragment d'histoire.

Restons sur les rives de l'Ognon : à Melisey, au pied des Vosges méridionales, *Prés d'en Renard* [point 3 de l'exemplier] est le nom d'un terroir. Il va presque sans dire que dans ce microtoponyme, *d'en* est une réinterprétation graphique de l'ancien français *dan* s. m. "seigneur" en tant que titre usité devant un nom d'homme : en l'occurrence *Renart*, très

fréquent au Moyen Âge. Comme cet emploi est attesté dans le lexique de 1050 environ à 1350 environ, cette fourchette permet de dater approximativement *Prés d'en Renard* du Moyen Âge central.

Par ailleurs, il a existé au Moyen Âge, dans la commune actuelle de Melisey, une localité appelée *Chazaux* (disparue après 1658). Je ne connaissais pas encore les *Prés d'en Renard*, quand je suis parvenu, avec Louis Jeandel et Daniel Curtit, à localiser Chazaux dans le secteur de la commune de Melisey où se trouve justement les Prés d'en Renard. Or, au début du 13^e siècle, un certain *Renardus*, sire de Faucogney qui, à ce titre, possédait Melisey, était aussi seigneur de Chazaux. Il ne fait donc guère de doute que le **dan Renard* des *Prés d'en Renard* est à identifier à ce *Renardus*. La formation de *Prés d'en Renard* peut donc être datée du début du 13^e siècle : 800 ans, c'est un bel âge pour un simple nom de lieu-dit !

Les prés de sire Renard faisaient, par définition, partie de la réserve du seigneur de Chazaux. Ce n'est donc pas un hasard si l'on trouve à proximité un *Étang la Dame* et les *Grandes Rayes*, c'est-à-dire "les grands sillons", une désignation des grandes pièces de labour indominicales. En localisant Chazaux et en reconstruisant en esquisse la réserve de ses seigneurs (prés, étang piscicole, labours), le toponymiste débouche sur un fait de microhistoire. Ce fait est certes minime. On sait toutefois si peu de choses du passé médiéval de Melisey que tout élément nouveau est précieux pour l'histoire locale.

Il est rare que le toponymiste puisse aller plus loin que de telles broutilles. Voyons tout de même, en explorant, après celles de l'Ognon et du Rahin, une troisième vallée sous-vosgienne : celle du Breuchin.

4. *La Longine*

La Longine[point 4 de l'exemplier] est le nom d'une commune de la haute vallée du Breuchin, en amont de Luxeuil. Les ouvrages de synthèse en ont donné des explications difficilement acceptables. La forme franc-comtoise et les formes françaises anciennes, qui sont tardives, montrent qu'il faut partir d'une base en *-eigne* et non en *-ine*. Ce nom de village appartient à un type assez répandu qui s'applique presque toujours à des terroirs et très rarement à des lieux habités. Ce type est bien représenté non seulement en Haute-Saône, mais aussi dans le Doubs et le Territoire de Belfort ainsi que dans la partie helvétique du domaine linguistique franc-comtois (cantons du Jura suisse et de Berne), où il est attesté dès le 14^e siècle. Il se trouve aussi en Bourgogne (dès le 15^e siècle), en Champagne et en Lorraine.

J'ai donc postulé en français médiéval oriental un substantif féminin **longeigne* et conjecturé le sens de **"terrain ou champ long et étroit"*. Si l'on élargit l'enquête, on constate l'existence de cognats dans la toponymie de plusieurs autres domaines romans : en francoprovençal, en vivaro-alpin, en piémontais, en languedocien et, dès 959, en catalan, ainsi que dans le lexique du lombard (au Tessin) et du latin médiéval d'Italie. On est donc en

droit de reconstruire un lexème de protoroman régional */longánia/ (le traitement phonétique *-eigne* est caractéristique de l'Est d'oïl). Ce lexème a été formé à l'aide du suffixe rare */-ánia/, lequel avait perdu sa productivité dès le Moyen Âge. Étant donné le manque presque complet d'attestations lexicales, une telle reconstruction est hors de portée d'un comparatiste-lexicologue qui négligerait les noms de lieux. On a donc ici un apport réel, quoique très ponctuel, de la toponymie à la linguistique comparée des langues romanes.

5. *Senaide* (Vosges)

Dernière halte : *Senaide* [point 5 de l'exemplier]. Nous sommes à présent tout au sud-ouest du département des Vosges, mais nous restons dans l'ancien diocèse de Besançon : celui d'Ancien Régime (le seul qui vaille, eût dit mon maître Raymond Sindou). Une explication correcte pour la forme a été donnée par Gamillscheg, mais ce savant avait assigné l'étymon à l'ancien alémanique, ce qui est hautement invraisemblable, et il n'en avait pas découvert la valeur d'emploi. Par ailleurs, Jud et Wartburg ont attribué au burgonde un lexème qui n'a laissé de traces que dans deux parlers francoprovençaux, en Savoie, aux sens de "sentier de démarcation entre deux vignes" et de "rigole servant de démarcation". Ce lexème est à reconstruire en **snaiða* (avec une fricative interdente sonore) ; Wartburg lui accorde le sens de "grenzzeichen".

Le lien qui doit être établi entre ce lexème burgonde et le nom de lieu des Vosges se révèle dès qu'on prend en compte le référent du toponyme à la lumière de la géographie historique. La paroisse de *Senaide* relevait en effet, au Moyen Âge, de l'évêché de Besançon, et était située exactement à la limite de l'évêché de Toul (l'ancienne cité des Leuques). Or, on sait que l'évêché et par conséquent la cité de Besançon ont appartenu au royaume burgonde. Il en découle : 1° que *Senaide* a pour étymon le burgonde **snaiða* dans la valeur d'emploi de "frontière entre deux États" (un nom de lieu délexical d'origine burgonde est chose très rare) ; 2° que ce toponyme est datable avec précision de la période durant laquelle la cité de Besançon fit partie du royaume burgonde, c'est-à-dire entre peu avant 460 et 534.

Mais c'est surtout la phonétique historique romane qui peut trouver son compte dans ce petit dossier. En effet : si la fricative interdente sonore *[-ð-] du burgonde a été adaptée en *[-d-] par le protoroman régional, segment qui a été maintenu ensuite comme [-d-], c'est qu'à l'époque de l'emprunt, *[-d-] protoroman (primaire ou secondaire) était déjà passé à la spirante (désoccludée) *[-ð-], voire même s'était déjà amuï, à *Senaide* comme en Savoie. On confirme ainsi, par une voie sûre, basée sur un fait concret, la chronologie postulée par Straka par absolutisation de la chronologie relative. Straka datait en effet la spirantisation en *[-ð-] « entre le milieu du V^e siècle [...] et la fin du siècle suivant ». On est à même de préciser : avant 534, pour les deux langues de la Gaule romane qui ont connu ce changement (le francoprovençal et le français).

Au plan historique, ce nouveau ‘toponyme-frontière’ permet d’entrevoir un fait sur lequel les textes et l’archéologie sont muets : l’existence, du moins à la frontière de l’Austrasie franque, de localités publiques burgondes chargées du contrôle, de la surveillance, et de la perception des taxes.

Apports de la toponymie à des problématiques macrodiachroniques

On voit ainsi que dans certains cas heureux l’étude des noms de lieux peut comporter certaines conséquences en dehors d’elle-même. Cela est encore plus vrai quand on considère les toponymes non un par un, mais par ensembles. Le toponymiste est alors en mesure d’intervenir dans des problématiques plus larges relevant de la macrodiachronie.

6. La francoprovençalité originelle de l’actuel domaine franc-comtois d’oïl

Je commence par la question de l’appartenance linguistique originelle de l’actuel domaine franc-comtois d’oïl ; en d’autres termes : la question de la place de ce secteur de la Gaule dans la fragmentation linguistique de la Romania [exemplier point 6].

En 1939, Jakob Jud, par un magnifique coup d’audace, affirmait, sur des critères uniquement lexicaux toutefois, le caractère originellement francoprovençal de toute la Franche-Comté. Cette thèse a été à nouveau soutenue, avec de nouveaux arguments, par Colette Dondaine au début des années 1970. D’autres confirmations sont venues, depuis, de la dialectologie, de la philologie et de la toponymie [les principales références se trouvent sur l’exemplier, point 6].

La toponymie a mis au jour des cas assez nombreux de conservation en commun avec le francoprovençal de A accentué libre devant N (*pan* et non *pain*) grâce à la série des hydronymes et déhydronymes en -ĀNE : dans l’arrondissement de Lure, le *Lauzin* (< *LUTOSĀNE) est encore nommé *Losan* en 1552. Mais, surtout, c’est elle qui a apporté les preuves décisives de l’ancienne francoprovençalité de la Franche-Comté septentrionale. L’examen d’une poignée de noms de lieux a en effet montré que deux INNOVATIONS phoniques partagées par tout le domaine francoprovençal et spécifiques de ce domaine ont été connues dans le nord du domaine comtois aujourd’hui oïlique :

1° l’issue [i] de A inaccentué final (*montagni* et non *montagne*) et

2° la réduction à [i] de A accentué libre entre palatale et nasale (*chin* et non *chien*).

D’autre part, Colette Dondaine avait signalé la présence du traitement innovateur spécifiquement francoprovençal de FÁBRICA (*Faverge* et non *Forge*) dans un microtoponyme de l’arrondissement de Lure, et j’ai pu en repérer d’autres exemples en Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort.

Les vestiges préservés par la toponymie montrent donc qu’au moment où l’ancêtre commun du français et du francoprovençal a commencé à se

séparer, l'actuel domaine franc-comtois d'oïl a innové sur trois points avec le francoprovençal (*montagni, chin, favergi*) et a refusé avec le francoprovençal (en conservant *pan*) une innovation spécifiquement oïlique. L'ensemble de la Franche-Comté s'est alors définie comme francoprovençale.

La première 'Francoprovençalie' doit donc être notablement augmentée vers le nord : non seulement jusqu'au pied des Vosges, mais encore jusqu'au Rhin (car, comme l'a montré Andres Kristol, on trouve le traitement francoprovençal de Á entre palatale et nasale dans les cantons de Bâle-Campagne, d'Argovie et de Berne). Comme le *terminus post quem non* du trait définitoire du francoprovençal (le *-i* de *montagni*) peut être placé, par ailleurs (grâce à un nom de lieu), en 581-583, c'est dès avant cette date et dès avant le début de la progression des Alamans en Suisse (au 7^e siècle) que tout un pan de la Gaule de l'est s'est arrimé au modèle de Lyon.

Plus tard, la partie septentrionale de la Franche-Comté s'est radicalement oïlisée en se tournant vers Dijon et en important le bourguignon médiéval, devenu ainsi le bourguignon-comtois. Il est impossible de dater cette véritable substitution de langue.

7. La différenciation interne du bourguignon-comtois

La seconde problématique macrodiachronique que je voudrais aborder porte justement sur la différenciation interne du bourguignon-comtois [point 7 de l'exemplier]. De la lecture de la *Phonétique* de Colette Dondaine, on retire l'impression que les changements phoniques qui caractérisent les parlers franc-comtois actuels et les ont fragmentés, ne remontent pas plus haut que l'époque moderne. C'est là un effet de source induit par la date tardive des textes dialectaux dont on dispose. On trouve en effet, assez fréquemment, dans les documents rédigés, à partir du 15^e siècle, en français standardisé à base parisienne des noms de lieux ayant échappé, au moins partiellement, à leur adaptation au français, qui peuvent ainsi témoigner valablement de changements phoniques qui ne se sont produits que dans les parlers franc-comtois.

En me cantonnant au petit échantillon que forment les toponymes que j'ai étudiés pour d'autres raisons, il m'est apparu qu'un bon nombre des changements qui ont fragmenté le domaine franc-comtois se sont produits avant la fin du Moyen Âge. Je ne vous infligerai pas la liste de ces changements (j'en ai relevé une dizaine). Je n'en retiens que deux, attestés dès le 15^e siècle :

1° le rhotacisme de [-l-] intervocalique, dans le nord-est de la Haute-Saône et le Territoire de Belfort : à Ronchamp, l'ancien *Moleres* (1273) était devenu *Morieres* dès 1423 (aujourd'hui *Mourière*) ;

2° le passage de [u] accentué libre à [y], caractéristique d'une aire réduite du sud-est de la Haute-Saône : à Luze, *Louse* (une issue du latin LUTŌSA) commence à être concurrencé par *Luse* dès 1482.

On constate que non seulement les aires de ces deux changements sont peu étendues, mais encore elles ne présentent aucune intersection. On appréhende donc dès le 15^e siècle la mise en place du paysage dialectal en mosaïque caractéristique du 20^e siècle, c'est-à-dire un morcellement désordonné reflétant l'absence d'un centre directeur unificateur (ou, si l'on préfère, qui témoigne de la patoisisation interne du domaine).

8. Les emprunts lexicaux au lorrain

Au plan lexical, cette fois, les emprunts au lorrain [point 8 de l'exemplier], dont certains remontent au Moyen Âge, sont caractéristiques des parlers du nord de l'arrondissement de Lure. Ces emprunts ont été étudiés par Colette Dondaine en 1981. Ici, les données toponymiques rendent certaine la présence ancienne dans ce secteur de mots qui ne sont pas documentés dans le lexique franc-comtois, par exemple : *censa(u)l* "propriété assujettie à un cens", *fain* "terrain marécageux", *parge* "parc à moutons". La cartographie des noms de lieux [voir la carte II sur l'exemplier] met nettement en évidence, en outre, deux voies de pénétration des lotharingismes à partir de la haute vallée de la Moselle : certains, en provenance de Remiremont, sont entrés par Fougerolles et n'ont eu qu'un rayonnement limité, surtout vers l'ouest ; d'autres, moins nombreux, mais d'aire plus vaste, sont venus de la zone du Thillot par les hautes vallées du Breuchin et de l'Ognon, et ont atteint Melisey au sud.

9. États et effets des rapports diglossiques en toponymie

Je passe au point 9 de l'exemplier. Du 15^e au 20^e siècle, l'histoire des langues dans l'arrondissement de Lure a été dominée par une situation de diglossie mettant en contact inégalitaire les parlers franc-comtois et la variété régionale du français standardisé à base parisienne. La toponymie est ici en mesure d'ouvrir quelques fenêtres sur les rapports entre la variété dite 'basse' et la variété dite 'haute', et d'apporter ainsi sa pierre à la sociolinguistique historique. À condition, bien entendu, qu'elle veuille bien ne plus se concentrer presque exclusivement sur l'origine des noms de lieux et se convertisse en une histoire complète de ces noms depuis leur création jusqu'à leur usage actuel, sur le modèle de ce qu'on a appelé en lexicologie, depuis Baldinger (1959), l'« étymologie moderne ».

Dans ce cadre, le phénomène le plus frappant est l'existence de fausses régressions hypercorrectes par hyperfrancisation. Au début de la période de diglossie, les premiers locuteurs du français, encore bilingues, ont cherché à débarrasser leur français de traits qu'ils imputaient à l'influence du patois, afin de se distinguer des unilingues et des locuteurs malhabiles du français. Dans ce contexte sociolinguistique marqué par l'insécurité linguistique et le désir de distinction langagière, ils ont parfois produit des hyperfrancisations : des formes tout à fait originales qui ne sont ni patoises ni françaises.

Voici deux exemples de ce phénomène. Les parlers de l'arrondissement de Lure, comme ceux d'une vaste zone de l'Est d'oïl, ont fait passer le

groupe [-rs-] à [-f-] (on dit [boʃ] pour ‘*bourse*’). Des francophones insécures ont alors suspecté que le mot du français général *bêche* était un patoisisme pour *berse*, et ils ont dit et écrit *berse* (forme attestée en 1622). D’autre part, les mêmes parlers ont également fait évoluer en [-f-] la séquence [i] (second élément de diphtongue) + [s] : on dit [koʃ] pour ‘*cuisse*’ comme [boʃ] pour ‘*bourse*’. C’est ainsi que les noms de lieux où entrait l’issue franc-comtoise régulière de l’ancien français *faiſse*, à savoir [fɛʃ] ‘bande de terre’, ont pu être hypercorrigés en *Ferse*, et la variante [faʃ] en *Farce*. Ces innovations hyperfrancisées se sont assez souvent imposées : on trouve une dizaine de *Ferse* et de *Farce* en Haute-Saône. Cela n’a toutefois pas été toujours le cas : *En la Ferse* est attesté dès 1569 à Luze, mais cette forme n’est pas parvenue à déraciner la forme traditionnelle *la Faiche*, qui figure au cadastre de 1826.

On voit sur cet exemple que ce sont des rapports de forces, susceptibles de fluctuations, au sein des communautés linguistiques en cours de francisation qu’on est ici à même de saisir. Pour le dire en termes laboviens : la toponymie met le doigt sur le caractère non homogène de communautés linguistiques disparues.

10. Les noms de lieux en *-ans* et le superstrat burgonde

J’ai gardé pour la fin la question qui fâche, ou peut fâcher, bien qu’il n’y ait pas vraiment de quoi : celle du superstrat burgonde [point 10 de l’exemplier].

Le burgonde appartenait, comme le gotique et le vandale, à la sous-branche ostique des langues germaniques. C’est une langue vestigielle, pratiquement sans corpus. À part une très brève inscription runique, toute la documentation est indirecte : une poignée de mots empruntés par le latin de la loi des Burgondes (la loi Gombette) et surtout des noms de personne livrés par l’épigraphie latine ou, bien plus souvent, à reconstruire à partir de noms de lieux. La toponymie a donc un rôle à jouer.

Les Burgondes et leur langue ont fait pas mal parler d’eux en linguistique romane et particulièrement en toponymie. Dans l’histoire de la recherche, il s’est produit une coalescence fâcheuse entre deux questions qui se placent sur des plans tout à fait différents et n’avaient pas à interférer : celle du rôle du superstrat burgonde dans la formation du francoprovençal (phonétique et lexicque) — un rôle éminent selon Wartburg —, d’une part ; celle de l’origine des noms de lieux en *-ans/-ens* (provenant de **-ingôs*) en Franche-Comté, dans le centre-est de la Gaule et en Suisse romande, d’autre part.

Sur la première question, il est clair que Wartburg s’est fourvoyé et que le burgonde n’a joué aucun rôle dans la formation du francoprovençal. Dans le contexte de contestation et de révision de la thèse warburgienne, un courant, surtout représenté en Suisse, a cru bien faire en débarrassant aussi la toponymie du superstrat burgonde. Ce courant est né de la seconde partie de la communication d’Ernest Schüle parue en 1971, « Le problème burgonde vu par un romaniste ». Après avoir critiqué à juste titre les vues de

Wartburg quant à l'influence du burgonde sur le francoprovençal, Schüle reconsidérerait *in fine* la question des toponymes en *-ens* de la Suisse romande ; il se fondait essentiellement sur des arguments extra-linguistiques (histoire des paroisses et histoire du peuplement) et faisait preuve de beaucoup de mesure. Partant de là, le courant « anti-burgonde » a culminé en 2005 avec le *Dictionnaire toponymique des communes suisses*, un ouvrage tout à fait recommandable par ailleurs, qui a totalement effacé le burgonde au profit de références vagues au « germanique ». C'était jeter le bébé avec l'eau du bain en radicalisant de manière indue, et sans aucun gain de connaissance, la position de Schüle.

Après les mises au point faites, il y a une quinzaine d'années, par Pfister et par Haubrichs, la question burgonde peut être à présent reprise sur des bases plus saines et plus sûres. Il est acquis que les noms de lieux en *-ans/-ens* sont bien des dérivés déanthroponymiques formés en langue burgonde à l'aide du suffixe **-ingôs*, puis empruntés par le paléoroman. Ces noms ont originellement référé à des *villae* appropriées sur une base familiale : ce sont des titres de propriété, et, dans le cadre de l'État burgonde binational, des titres de propriété burgonde.

Le point-clé est, à mon sens, le suivant. Lorsqu'un toponyme en **-ingôs* a été créé, c'est le signe qu'on n'a PAS affaire à une *villa* romaine préexistante partagée entre son propriétaire romain et un 'hôte' burgonde sous le régime de l'hospitalité (un régime sur lequel les réflexions des historiens se sont focalisées). Une telle *villa* partagée aurait en effet conservé son nom romain/roman traditionnel (ou aurait éventuellement donné lieu à un couple de toponymes). La néologie toponymique est, au contraire, l'expression de la création d'une NOUVELLE *villa*, fondée dans un cadre juridique qui ne peut être celui de l'hospitalité, mais celui des *publicae largitiones* dont la loi Gombette parle à plusieurs reprises : à savoir des donations faites par le roi sur le domaine public (le *saltus* ou les *agri deserti*) et sous le contrôle de l'administration burgonde. De telles fondations sont postérieures à la période initiale où les Burgondes furent effectivement installés par l'administration romaine de l'Empire d'Occident, grâce au partage de *villae*. Elles supposent un État burgonde autonomisé (sous la tutelle, lointaine, de Constantinople), mais, comme on le sait, philoromain et par conséquent soucieux de ménager les intérêts des propriétaires fonciers romains.

Dans l'arrondissement de Lure, 26 noms de communes, soit plus de 13%, sont des noms en *-ans* (ces formations sont plus nombreuses que celles en *-āCU*). Le superstrat burgonde représente donc une strate toponymique non négligeable, alors même qu'aucun emprunt au burgonde n'a été relevé dans le lexique. Ce paradoxe peut être levé si l'on observe qu'en Franche-Comté les noms de lieux d'origine burgonde ne se présentent pas en ordre dispersé, mais par plaques ou en « îles ». À proximité de Lure [voir la carte III sur l'exemplier], la plus importante de ces « îles » compte 24 toponymes, dont 22 noms de communes, sur un territoire d'un seul tenant. La concentration de la population barbare dans de telles 'petites Burgondies' ne favorisait pas les échanges langagiers quotidiens avec les *Romani* d'alentour, et c'est ce

qui peut expliquer l'absence d'impact du burgonde sur la langue des autochtones, d'ailleurs administrés par des comtes romains.

J'évoquerai à présent le phénomène qui m'a semblé le plus original : un phénomène d'ordre ethnolinguistique, à savoir la transmission familiale des anthroponymes. On sait que dans les sociétés pratiquant les anciennes langues germaniques, les noms propres de personne assumaient non seulement leur fonction de désignateurs individuels, mais servaient aussi à coder les relations de parenté. Deux techniques étaient en usage : 1° la transmission thématique (ou *Namenvariation*) : dans les composés bithématiques, l'un des thèmes du nom d'un ascendant était transmis à l'enfant ; 2° la transmission par répétition (ou *Nachbenennung*), c'est-à-dire le remploi du nom complet d'un ascendant.

Ces deux procédés ont eu cours dans la famille royale burgonde. Mais, à vrai dire, il s'agit là de la seule famille burgonde dont on connaisse la généalogie. Il n'est donc pas sans intérêt d'observer, grâce à la toponymie, l'usage de ces deux procédés dans les noms de propriétaires de domaines voisins : ces propriétaires étaient des hommes libres ordinaires qui n'appartenaient certainement pas aux couches sociales les plus élevées.

On peut constater que, dans la 'petite Bourgondie' des environs de Lure, la transmission thématique est perceptible dans 70% des anthroponymes bithématiques : les bases de *Georfans*, *Lyoffans*, *Mignafans*, *Moffans*, *Villafans*, *Senargent* et *Villargent* partagent le second terme **wulfa-* ("loup") et un autre que je ne sais pas reconnaître, ainsi que le premier terme **wilja-* ("souhait, volonté"). Il ne fait donc guère de doute qu'on a affaire à des *villae* appartenant à un groupe de familles fortement liées entre elles. Cela est aussi perceptible au plan de la diffusion spatiale [voir carte III] : les toponymes à thèmes partagés se concentrent très nettement à l'ouest.

Quant à la transmission par répétition, elle peut être détectée dans le couple d'homonymes formé par *Échenans-sous-Mont-Vaudois* (en Haute-Saône) et *Échenans* (dans le Doubs), un couple dont les référents ne sont distants que d'une dizaine de kilomètres [point 10 de l'exemplaire, sous B]. J'anticipe ici sur un article à paraître dans la *NRO*.

À partir de la forme médiévale *Achenens*, la phonétique historique romane peut conjecturer, pour ainsi dire à l'aveugle, les prototypes possibles ; parmi ces prototypes, la linguistique germanique peut choisir le prototype le mieux interprétable de son point de vue. Par chance, dans le cas des deux *Échenans*, l'anthroponyme de base se laisse reconnaître, je crois, même par un non-spécialiste, si l'on part d'une base **Attikaningôs*. Le nom de personne **Attika* (avec dérivation régulière sur le thème faible en **-n-*) s'offre en effet de lui-même. Il s'agit d'un dérivé construit avec le suffixe diminutif **-ika* — un suffixe qui se trouve notamment dans le nom du premier roi burgonde *Gibica* — sur le substantif masculin **atta* "père". La base lexicale peut être postulée sans crainte en burgonde d'après le gotique *atta*, de même sens. Signalons que **Attika* est formé parallèlement à *Attila*,

qui présente un autre suffixe diminutif : *-ila* ; on sait que le chef des Huns portait un nom gotique.

Conclusion

Place du superstrat burgonde, appartenance initiale de la région, avant son oïlisation, au domaine francoprovençal, fragmentation précoce du bourguignon importé, emprunts au lorrain caractéristiques du nord de la zone explorée, état et effets des rapports diglossiques entre franc-comtois et français standardisé : autant de chapitres de l'histoire des langues dans l'arrondissement de Lure que l'analyse des noms de lieux conduit à aborder et qu'elle est capable d'éclairer parfois d'un jour nouveau. L'analyse linguistique des noms de lieux doit être faite au microscope, mais elle ne doit pas être pratiquée sans perspectives.

Au cours de mes recherches, de telles ouvertures ont été pour moi une récompense. La matière toponymique haut-saônoise m'a souvent paru, en effet, ardue et ingrate. Au début, je me trouvais égaré dans une épaisse forêt, *una selva oscura*. Après presque un quart de siècle d'explorations, j'espère être parvenu à ouvrir non pas la *diritta via*, mais quelques voies d'approche et quelques clairières permettant de mieux connaître la sylve comtoise et de mieux la mettre en valeur. J'espère que d'autres s'engageront dans ces voies ou sauront tracer d'autres chemins.